

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 27

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Franck LENOIR, Marie-Pierre ROBERT, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Cyril GRANGER, Claire MARCHAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON.

Excusés par procuration :

Aurore TONNELIER donne procuration à Stéphanie PANTEIX en date du 25 janvier 2023
Marie-Anne ROBERT-KERBRAT donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 29 janvier 2023

Lucile VALADAS donne procuration à Jacques BERNIS en date du 31 janvier 2023

Alexandre DOS REIS donne procuration à Fabien DOUCET en date du 31 janvier 2023

Clément RAVAUD donne procuration à Marie-Pierre ROBERT en date du 31 janvier 2023

Absent : Jean-Christophe ROMAND

Secrétaire de séance : Francis COISNE

Objet : Désignation des représentants du collège des élus au sein du Comité Social Territorial
Délibération 2023 - 07

Issus de la fusion des comités techniques (CT) et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), les **comités sociaux territoriaux** doivent être installés à l'issue du renouvellement général des instances dans la fonction publique le 8 décembre 2022.

Par délibération du 31 mai 2022, le Conseil Municipal a acté la mise en place et les modalités de composition du Comité Social Territorial. Cette délibération fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) et acte le maintien du paritarisme numérique, en fixant un nombre de représentants des collectivités et établissements publics égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

A ce titre, il convient désormais de désigner les représentants du collège des élus au sein de cette instance du Comité Social Territorial qui se réunira le 20 février 2023.

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.251-5 à L.251-7 et L.252-8,

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la délibération en date du 31 mai 2022 actant la création du Comité Social Territorial et le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants du personnel égal à celui des représentants du collège des élus (5 titulaires et 5 suppléants pour chaque collège)

VU le procès-verbal en date du 8 décembre 2022 relatif aux opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial

VU la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération,

CONSIDÉRANT qu'à l'issue des élections professionnelles du 8 décembre 2022 désignant les représentants du personnel, il convient désormais de désigner les représentants du collège des élus au sein du Comité Social Territorial ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE :

- **De désigner** comme représentants du collège des élus au sein du Comité Social Territorial :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Le Maire – Président de droit - Martine LERICHE - Aurore TONNELIER - Clément RAVAUD - Bruno COMTE	- Marie-Pierre ROBERT - Isabelle NEGRIER-CHASSAING - Jean DARDENNE - Marie-Noël BERGER - Emilio ZABALETA

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 1^{er} février 2023

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 07/02/2023

Publié ou notifié

08/02/2023

Le Maire

Fabien DOUCET
87350

Mairie de Panazo

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB-07

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 01/02/2023

Objet : Désignation des représentants du collège des élus au sein du Comité Social Territorial

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Designation de representants

Date de télétransmission : 07/02/2023 Agent de transmission : Noela HERLIDOU

Acte : Délib 07 - Désignation des représentants du collège des élus au sein du Comité Social Territorial.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20230201-DELIB-07-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 07/02/2023